



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS
Mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE
RÉUNION DU 6 DECEMBRE 2016

Date de convocation du
Conseil Municipal :
29 novembre 2016

ORDRE DU JOUR :

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL (8 NOVEMBRE 2016)**

Le Procès-verbal de la réunion du 8 Novembre 2016 est adopté, à l'unanimité.

❖ **2016_105 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE AU 01/01/2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à la majorité** :

- **de CRÉER** un poste d'agent de maîtrise à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **de POURVOIR** ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, (organisation de la carrière : décret n°2016-596 du 12 mai 2016 abrogeant le décret 87-1107 du 30 décembre 1987)
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget 2017, chapitre 012
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs.

Nombre de votants : 18
Abstentions : 0
Nombre de suffrages
exprimés : 18
Pour : 15
Contre : 3

❖ **2016_106 CREATION REGIME INDEMNITAIRE CADRE EMPLOI AGENT DE MAITRISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à la majorité** :

- **DECIDE** d'ajouter un régime indemnitaire pour les agents au grade d'agent de maîtrise au titre de l'**Indemnité d'Administration et de Technicité**
- **DECIDE** d'ajouter un régime indemnitaire pour les agents au grade d'agent de maîtrise au titre de l'**Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures**
- **DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2017.

Nombre de votants : 18
Abstentions : 0
Nombre de suffrages
exprimés : 18
Pour : 15
Contre : 3

❖ N°2016_107 CHANGEMENT EMPLOI DU TEMPS DU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

- **ACCEPTE** L'Aménagement du Temps de Travail présenté ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **Solution 1** :

Hiver (1^{er} octobre/30 mars)
LMMJV
8h00 – 12h00 / 13H30 – 16H30 = 35 heures/semaine
Eté (1^{er} avril/30 septembre)
LMMJV
7h30 – 12h00 / 13H30 – 16H00 = 35 heures/semaine
35h/semaine annualisé, pas de RTT

Après consultation, la solution N°1 a été choisie à la majorité auprès des agents.
Ce nouvel emploi du temps sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Nombre de votants : 18
Abstentions : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0

❖ N°2016_108 ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2017-2020 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : Sofaxis

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 5,85%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : 1,15%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** :

Assiette de cotisation : pour les deux catégories de personnel assuré

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les charges patronales.

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 :

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

❖ **N°2016_109 MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL) – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL des Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

❖ **N°2016_110 CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'HABITAT ET LES SERVICES AUX PERSONNES AGEES SUR LA MARPA**

Ordre du jour reporté à une séance de Conseil Municipal ultérieure.

❖ **N°2016_111 CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET A L'INSEE**

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet avec l'INSEE et tout document s'y rapportant.

❖ **N°2016_112 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE E684 et E687**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain pour les parcelles E684 pour partie et E687 1/8 indivis (2 Impasse d'Armilly, La Billarderie) pour 1973m² à un prix de 175 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°2016_113 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE F1540**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain pour les parcelles F1540 (lotissement Culoie) pour 588m² à un prix de 48 000,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **N°2016_114 DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE F1524**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **de RENONCER** au droit de préemption urbain F1524 (lotissement Culoie) pour 418m² à un prix de 36 100,00€.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

❖ **2016_115 DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'APPROUVER** la décision modificative N°4 au budget communal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	DIMINUTION DE CRÉDIT	AUGMENTATION DE CRÉDIT	DIMINUTION DE CRÉDIT	AUGMENTATION DE CRÉDIT
INVESTISSEMENT				
D-21571 opé 332 Acquisition matériel technique	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-21318 opé 341 Remplacement Chaudière bâtiment du DOJO		23 000.00 €		

❖ **2016_116 OUVERTURE LES DIMANCHES SUR 2017 POUR SUPER U**

SUPER U, la SAS JONADIS sollicite le conseil municipal pour un accord sur l'ouverture les dimanches sur 2017 :

- Le Dimanche 24 décembre 2017
- Le Dimanche 31 décembre 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à la majorité** :

- **d'ACCORDER** l'ouverture du SUPER U les dimanches 24 et 31 décembre 2017.

Nombre de votants : 18
Abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 16
Contre : 2

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Spectacle de Noël pour les enfants jeudi 15 décembre 2016 à 10h00.
- La finition des travaux sur la Rue Basse sera effective au printemps 2017.
- Don du sang, salle des fêtes J-M CHARDON le 3 décembre 2016 : 60 donneurs.

❖ **DETERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**Un autre Conseil Municipal se tiendra en décembre 2016
Le Mardi 10 Janvier 2017**

Fin de séance 22h00